DEL2026-06

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260214-DEL2026_06-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	10	12

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février 2026 à 18h31, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 6 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FIGLAREK Sylvie, Mme FRELAUT Renée, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
Pouvoirs :
LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
Absents excusés : Mme FOURRIER Geneviève, M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 6 février 2026
Secrétaire de séance : Mme FRELAUT Renée

06-2026 Effectifs saisonniers 2026-2027

Rapporteur : Stéphanie DOYEN

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant les moyens humains nécessaires pendant la période estivale pour :

- L'organisation de l'accueil et de l'entretien des campings communaux,
- Le fonctionnement de l'accueil des tickets sport,
- L'entretien et la gestion des différents équipements à destination de la population estivale,
- Le fonctionnement de l'accueil en médiathèque,
- Le renforcement de la police municipale

Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les besoins en personnels saisonniers pour la saison touristique 2026, ainsi que la rémunération qui leur sera attribuée, comme suit :

Budget principal :

SERVICE	EFFECTIF 2025/2026	TEMPS DE TRAVAIL	PERIODE	GRADE DE REMUNERATION
ACCUEIL MAIRIE	1	35H Hebdomadaires ou 151.67h mensuelles	De juin à septembre 2026	1er échelon du grade d'adjoint administratif
JEUNESSE TICKETS SPORTS	4	35H Hebdomadaires ou 151,67h mensuelles	Toutes les vacances scolaires, dont l'été, y compris février 2027	1er échelon du grade d'adjoint d'animation
MEDIATHEQUE	1	35H Hebdomadaires ou 151,67h mensuelles	De juin à septembre 2026	1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine
SERVICES TECHNIQUES	6	35h hebdomadaires ou 151,67h mensuelles	De juillet à septembre 2026	1er échelon du grade d'adjoint technique
POLICE MUNICIPALE	1	35h hebdomadaires ou 151,67h mensuelles	De juillet à août 2026	1er échelon du grade de gardien brigadier
	1	35h hebdomadaires ou 151,67h mensuelles	Du 15 juin au 15 septembre 2026	1er échelon du grade de gardien brigadier

DEL2026-06

Envoyé en préfecture le 14/02/2026
Reçu en préfecture le 14/02/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260214-DEL2026_06-DE

Budget campings :

SERVICE	EFFECTIF 2025/2026	TEMPS DE TRAVAIL	PERIODE	GRADE DE REMUNERATION
ACCUEIL/ MENAGE	16	35h hebdomadaires ou 151,67h mensuelles	D'avril à novembre 2026	1er échelon du grade d'adjoint technique

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 février 2026 ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** l'effectif saisonnier pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire ou à son représentant, à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Le secrétaire de séance
Mme FRELAUT Renée



A Saint-Pierre-Quiberon
Le 12 février 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN